

Gestionnaire de paie

**Vous voulez devenir le spécialiste des bulletins de paie ?
IRFA Sud vous permet d'acquérir ses connaissances et
compétences grâce à la formation Gestionnaire de Paie.**

PROFIL ET PRÉREQUIS

Avoir un niveau BAC ou un diplôme/titre équivalent ou avoir une expérience professionnelle significative dans le secteur.

Positionnement ou entretien diagnostic préalable à l'entrée en formation.

Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés.

**Ordinateur personnel et connexion Wifi nécessaires pour la formation
100% à distance.**

OBJECTIFS

Valider le titre professionnel **Gestionnaire de paie** niveau BAC+2 et être capable à l'issue de la formation d'assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise et d'assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse.

PROGRAMME

La formation Gestionnaire de paie est composée de 2 modules (CCP – Certificat de Compétences Professionnelles).

Module 1 : Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

- Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail
- Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel
- Assurer les relations avec le personnel et les tiers

Module 2 : Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

- Réaliser et contrôler les bulletins de salaire
- Établir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaires

MODALITÉS D'EXAMEN

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel
- les résultats des évaluations passées en cours de formation
- un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle
- un entretien final avec le jury

EMPLOIS VISES PAR LA FORMATION GESTIONNAIRE DE PAIE



SECRÉTARIAT, COMPTABILITÉ ET
GESTION

Où se former

- Carcassonne
- Montpellier
- Narbonne
- Nîmes
- Perpignan
- Agde
- Bagnols-sur-Cèze
- Formations à distance

Validation visée

- Titre professionnel de niveau 5 (niveau BTS)
- Unité de compétence

Financement

- AIF
- AFPR
- Agefiph
- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- CPF
- CPF de transition
- Pro-A

Durée

- 539 H + 210 H de stage
- Durée Indicative Individualisée selon les besoins
- Accessible en formation continue ou alternance
- 12 mois en contrat d'apprentissage / 18 mois en contrat de professionnalisation
- Possibilité de formation 100% à distance
- Entrées séquencées tous les deux mois

Le(la) gestionnaire de paie est le(la) technicien(ne) de la paie dans l'entreprise, il(elle) est précieux(se) pour assurer la veille en matière de Droit Social et l'émission des bulletins de paie chaque mois.

- Gestionnaire de paie
- Collaborateur(rice) paie
- Comptable spécialisé paie

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du titre professionnel Gestionnaire de Paie niveau BAC +2, vous pouvez ensuite vous positionner sur une formation niveau licence.

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2019-2020 : 93 %

TAUX DE RETOUR A L'EMPLOI 2019-2020 : 38 %*

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2019-2020 : 83 %

** la crise sanitaire a fortement impacté le retour à l'emploi pour ce titre professionnel en 2020*

FINANCEMENT DE LA FORMATION

[Vous êtes salarié/e ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 29/06/2021